



mrc

La Haute-Yamaska
Prospère de nature

Avez-vous votre bac roulant? Collecte des ordures ménagères

À compter du 1^{er} janvier 2009, la MRC de La Haute-Yamaska devient l'instance chargée de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire. À cet effet, de nouvelles modalités seront en vigueur pour la collecte des ordures ménagères, et ce, dès le 1^{er} janvier 2009.

Une des principales nouveautés : la collecte des ordures ménagères se fera de façon entièrement **mécanisée**. Cette façon de faire implique que tous les déchets des immeubles concernés soient placés dans un bac roulant standard.

Tous les ménages de la Haute-Yamaska demeurant ailleurs que dans des immeubles multilogements disposant d'un conteneur à ordures, devront donc utiliser un bac roulant de 240 litres ou de 360 litres pour disposer de leurs ordures ménagères.

La MRC de La Haute-Yamaska a émis des spécifications techniques précises sur les bacs roulants compatibles avec la collecte mécanisée. Ces spécifications visent à s'assurer que les citoyens concernés se procurent des bacs roulants solides et durables. Vous trouverez à droite une liste de commerçants locaux et de distributeurs nous ayant indiqué qu'ils vendent l'un ou l'autre des bacs roulants conformes aux standards établis.

Il est recommandé à tout citoyen devant équiper son foyer d'un bac roulant de s'informer de la garantie offerte par le détaillant ou distributeur avec lequel il fait affaire, ainsi que des modalités d'application de cette garantie. N'oubliez pas de préciser à votre fournisseur que vous désirez un bac roulant **conforme aux spécifications** de la MRC de La Haute-Yamaska.

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUI DOIT SE PROCURER UN BAC ROULANT?

Tous les ménages de la **MRC La Haute-Yamaska*** demeurant dans :

- une maison unifamiliale, jumelée ou en rangée;
- un immeuble de 2 à 5 unités d'habitation (duplex, triplex, etc.);
- tout autre type d'immeuble, s'il n'est pas muni d'un conteneur de métal pour les ordures ménagères.

240 OU 360 LITRES?

Selon la quantité d'ordures ménagères qu'il prévoit générer, chaque ménage visé est libre de choisir l'un ou l'autre. Cependant, comme les ordures ménagères seront ramassées **aux deux semaines** à partir du 1^{er} janvier 2009 (sauf l'été, où la collecte aura lieu chaque semaine), la MRC recommande le bac de **360 litres**.

QU'ARRIVE-T-IL SI, AU 1^{er} JANVIER 2009, JE N'AI PAS DE BAC ROULANT CONFORME?

Si votre bac ne répond pas aux critères de solidité établis, il pourrait être endommagé par la collecte mécanique. Rappelons aussi que seules les ordures placées à l'intérieur des bacs seront ramassées.

J'AI UN BAC CONFORME, MAIS D'UNE AUTRE COULEUR. QU'ARRIVE-T-IL?

Les bacs acquis avant l'entrée en vigueur du règlement seront tolérés.

*MUNICIPALITÉS DE :

- Bromont
- Sainte-Cécile-de-Milton
- Saint-Alphonse
- Saint-Joachim-de-Shefford
- Shefford
- Warden
- Roxton Pond
- Waterloo

Voici les spécifications techniques des bacs roulants qui devront être utilisés à partir du 1^{er} janvier 2009 :

POIGNÉES :

- moulées à même le caisson

CAPACITÉ :

- 240 ou 360 litres

CAISSON :

- moulé d'une pièce
- en résine de polyéthylène vierge à haute densité
- insensibilisé aux rayons ultraviolets (UV)
- parois lisses à l'intérieur et à l'extérieur
- épaisseur minimale de 4 millimètres
- résistant à des températures comprises entre -30°C et 35°C

COUVERCLE :

- moulé d'une pièce dans le même matériau que celui du caisson
- fixé au caisson au moyen de charnières
- ajusté de façon à ce que l'eau de pluie ou la neige ne puissent entrer dans le caisson

ESSIEU :

- fabriqué en acier,
- plein,
- traité contre la rouille et la corrosion,
- diamètre minimal : 19 mm.

COULEUR :

- gris anthracite (gris foncé),
- LE NOIR N'EST PAS ACCEPTÉ.**

ROUES :

- munies de pneus ou de bandes de roulement en caoutchouc
- diamètre minimal : 200 mm (bacs de 240 l) / 300 mm (bacs de 360 l)
- verrouillées à l'essieu au moyen de goupilles



Détaillants de la région nous ayant indiqué qu'ils vendent l'un ou l'autre des modèles de bacs roulants conformes aux spécifications de la MRC :

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Coop Excel	61, rue Ste-Thérèse, Granby	450 378-2667
Home Depot	165, rue Simonds Nord, Granby	450 375-5544
Matériaux de construction Adam	48, rue Allen, Waterloo	450 539-1945
Matériaux St-Germain BMR	689, route 139, Roxton Pond	450 375-3620
Quincaillerie Nouvelle-France	419, rue Notre-Dame, Granby	450 375-1700
Rona L'Entrepôt	200, rue St-Jude Nord, Granby	450 777-1444
Surplus Malouin	6400, rue Foster, Waterloo	450 539-3722
Rona Le Quincailler	25, rue John-Savage, Bromont	450-534-1800

Distributeurs nous ayant indiqué qu'ils livrent à domicile l'un ou l'autre des modèles de bacs roulants conformes aux spécifications de la MRC :

NOM	TÉLÉPHONE
Loubac	1-888-850-0424
Nova Envirocom	1-866-898-6682
Plasti-bac	1-877-622-2525
Sani-Éco	450 777-4977

Marques de bacs roulants conformes aux spécifications de la MRC :

- IPL
- Schaefer
- Rehrig
- Weber

Pour toute information additionnelle :
surveillez les prochaines parutions de la MRC dans les médias locaux;
visitez le site web de la MRC : **www.haute-yamaska.ca**;
entrez en contact avec la MRC de La Haute-Yamaska : **450 378-9975 poste 2231.**